

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

**Lundi 2 décembre 2019**

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 15 novembre 2019

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Thiollet

Secrétaire de séance : Mme Liénart

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 23

Mme Thiollet présente Mme Savin, professeur de SVT, et Mme Guillon, personnel en formation à l'intendance du lycée, qui ont souhaité assister au Conseil d'administration ; elles ne peuvent prendre part au vote.

**Ordre du jour**

I – Approbation du PV du conseil d'administration du mardi 5 novembre 2019 et de l'ordre du jour

II – Vie financière et matérielle

- Budget 2020
- D.B.M.
- Contrats et conventions
- Sorties d'inventaires

III - Vie éducative

- Priorisation des projets 2020
- Organisation de la journée portes-ouvertes 2020

IV – Questions diverses

## PRESENCE au CONSEIL

Séance du Lundi 2 décembre 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P [x]	A [x]	]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Mme Monique Thiollet	X						
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Angélique Roux	X						
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X						
	C.P.E.	M. Laurent Thomas		X	X	Mme Christiane Revolon	X		
<b>ELUS LOCAUX</b>	Représentants de la Région	Mme Léonore Moncond'huy		X					
		Mme Anne Gérard		X					
	Représentant de la Ville	Mme Michèle Henri		X					
	Vice Président de la Communauté Urbaine	M. René Gibault	X						
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X						
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	M. Olivier Blanchard		X	X	M. Marc Grillet	X		
		Mme Laurence Manoir	X						
		Mme Corinne Derray	X						
		Mme Sonia Pagenot		X	X	M. Lincio	X		
		Mme Valérie Meyer		X		Mme Gayet	X		
		M. Baptiste Merlet		X		Mme Cornil	X		
		Mme Peggy Canon	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Annick Lamaix		X		Mme Desvignes	X		
		Mme Katia Liénart	X						
		M. Bernard Hogrel	X						
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	M. Hervé Piquion	X						
		M. Pierre-Yves Boutin	X						
		Mme Magali Durand		X		Mme Penot	X		
		M. Christophe Pagot		X	x				
		Mme Virginie Guinard	X						
	Elèves	M. Clément Gireaud		X					
		M. Kilian Jehin	X						
		Mme Camille Leomand	X						
		Mme Adèle Godard	X						
		Mme Ehyce Legrand		X					

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## **I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal du conseil d'administration du mardi 5 novembre 2019 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

## **II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE**

### **II.A – Budget 2020 :**

**Mme Lamongie** présente la proposition de budget 2020. Elle en rappelle les principes : le budget est celui de l'année civile 2020, il doit être sincère ; c'est une prévision qui sera ajustée tout au long de l'année par des décisions budgétaires modificatives (DBM) et le compte financier.

A titre informatif, elle indique que la masse salariale des personnels Etat (8 M d'€) et territoriaux (1 M d'€) n'est pas incluse dans ce budget.

Elle informe les membres du CA que le vote porte sur le montant des recettes et dépenses par service. La répartition des crédits par service est présentée à titre indicatif.

Le budget est composé de 6 services : Activités pédagogiques (AP), vie de l'élève (VE), administration et logistique (ALO), service de restauration et d'hébergement (SRH), bourses nationales (SBN) et Opération en capital (investissement) (OPC).

**Mme Lamongie** présente un focus sur les dotations globales de fonctionnement (DGF) attribuées par la région depuis 2012. On constate qu'une baisse de cette dernière a été amorcée dès 2016 (-1.06%) ; elle est récurrente à hauteur de 5% sur les 3 dernières années (2018 à 2020). Le montant de la DGF 2020 est de 256 686 €.

**M Piquion** interroge Mme Lamongie sur les facteurs d'explication possibles de cette baisse de DGF.

M Gibault fait remarquer qu'il existe une corrélation entre la création de la grande région « Nouvelle Aquitaine » et cette baisse.

**Mme Lamongie** communique les explications techniques apportées par la région, soit la prise en charge par subventions ou achats directs par la Région de certaines dépenses : les vêtements de travail des personnels « région », les charges liées à la pratique de l'Education physique et sportive et l'équipement informatique.

**Mme Thiollet** complète cette information en indiquant que la région souhaite que les établissements aient un fonds de roulement compris entre 30 et 45 jours de fonctionnement. Celui de lycée du Bois d'Amour en fin d'exercice budgétaire 2018 était d'environ 59 jours, ce qui peut expliquer le réajustement à la baisse de la dotation.

**Mesdames Thiollet et Lamongie** présentent la proposition de budget 2020.

Les recettes sont majoritairement celles du SRH (frais scolaires Internat et demi-pension) ; la DGF ne représente que 21% des recettes.

On retrouve la dominante du SRH en dépenses (environ 50% du budget).

Il est proposé aux membres du CA de faire porter la baisse de la DGF sur le service AP à hauteur de 7 200€.

Sur ces 7200€, la baisse portera sur la ligne disciplines à hauteur de 4500€.

Les enseignements d'exploration et les TPE ayant été supprimés, leur financement n'est plus justifié : **-2500€**.

Les lignes budgétaires « contrats d'objectif » et « multimédia » ne font pas l'objet d'un abondement

en 2020 car elles n'ont pas été consommées en 2019 : **-1 590€**, ainsi que celle de la « vie scolaire » **-200€** et la ligne « divers » permettant des ajustements au sein du service AP **-1250€**. Les enseignements – SNT (Sciences numériques et technologie) en seconde et Enseignement scientifique en première - ont été évalués à hauteur de **1040€**. Il n'existe cependant aucun recul possible sur leurs besoins réels, étant donné que ces 2 enseignements sont entièrement nouveaux.

Le financement des projets culturels est ramené à 14 500€, ce qui correspond à une baisse de **-1500€**

La ligne budgétaire « Voyages » baisse de **-1000€**. Ce choix budgétaire s'appuie sur le constat suivant : les besoins de financement du lycée pour les voyages (part accompagnateurs seulement) ont été surévalués dans le budget initial 2019.

Le budget des BTS et STMG a été très légèrement revu à la baisse - **200€**

**M Piquion** regrette qu'au moment où la FCPE s'apprête à aider au financement des voyages et projets culturels, l'établissement affiche un budget en baisse dans ces deux domaines ; le signal ne lui semble pas positif.

**Mme Lamongie** indique que cette baisse ne porte que sur le financement de la part accompagnateurs ; en effet, le coût des voyages des élèves est porté par les familles et la région lorsque le voyage fait l'objet d'une subvention.

Les enseignants rappellent l'existence du fonds social et indiquent qu'il n'a jamais été laissé d'élèves en dehors d'un projet pour des raisons financières. Des solutions ont toujours été apportées.

**M Boutin** attire cependant l'attention des membres du CA sur le fait que cela représente un effort conséquent de la part des familles et que certaines sont réticentes à solliciter une aide du fonds social. Il interroge sur la consommation des fonds sociaux de l'établissement.

**Mme Thiollet** indique que les fonds sociaux sont des ressources fléchées qui ne peuvent être attribuées qu'aux familles en difficulté, à l'issue d'une commission et au regard d'un certain nombre de critères. Il est laissé symboliquement une petite participation à la charge de la famille lorsque cela est possible. Les fonds sociaux sont souvent sous-consommés.

**M Boutin** s'interroge sur les critères d'attribution de cette aide et sur le niveau d'information des familles sur ce sujet.

**Mme Lamongie** indique que chaque situation est examinée au cas par cas et qu'il n'existe pas de quota. Les familles repérées comme étant en difficulté sont incitées à déposer un dossier de demande et sont accompagnées dans leur démarche.

**Mme Lamongie** présente ensuite le service ALO. Un ensemble de lignes budgétaires est en baisse : affranchissement (-500€), téléphone (-500€), assurances (-500€) en raison d'un doublon entre l'assurance de l'établissement et celle de la région, le carburant (-100€), les déplacements (-200€), le groupement de service (-150€), la documentation administrative (-500€), (la Région prendra en charge les abonnements à Centre Presse et La Nouvelle République) et l'eau (-1000€). Ces baisses sont proposées au vu des dépenses sur les années antérieures. En revanche la ligne des dépenses sur les contrats d'entretien est abondée de 1000€.

**Mme Lamongie** met au vote le projet de budget :

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>3</b>
<b>Pour :</b>	<b>20</b>

La FCPE s'abstient en raison de la baisse des crédits alloués sur les lignes budgétaires « voyages » et « projets pédagogiques ».

Mme Thiollet remercie Mme Lamongie pour l'élaboration de ce budget 2020.

## **II.B – Délégation de signature**

**Mme Lamongie** soumet un vote portant sur la délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement en application de l'article R.421-20 du code de l'Education, pour la passation de marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre du code de la commande publique. La liste des contrats est également transmise aux membres du CA

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

## **II.C – D.B.M.**

Il est proposé aux membres du CA un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 25 000€ pour abonder le service SRH.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

Les DBM (décisions modificatives du budget) et les DO (décisions de l'ordonnateur) sont présentées pour information.

## **II.D – Contrats et conventions**

- Convention de prestation artistique avec l'association UNISISTAT PRODUCTION pour le projet théâtre en anglais - Mme Peggy Canon. Ce projet donnera lieu à une restitution lors de la semaine culturelle.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de prestation artistique avec l'association UNISITAT PRODUCTION pour le projet théâtre en espagnol - Mme Christine Duclos. Ce projet donnera lieu à une restitution lors de la semaine culturelle.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de cession avec la Compagnie MURPHY dans le cadre de la prévention des conduites à risques (6 et 7 février à destination des classes de première) – Action prévue dans le cadre du CESC.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention avec la Clique d'Arsène pour le projet Concours d'Eloquence

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de partenariat avec le TAP de Poitiers pour une classe culturelle en lien avec le spectacle Elpmas/Moondog, section Histoire des Arts

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de mutualisation inter-établissements de la vienne AGAPE 86 pour les groupements d'achats.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de stage avec le CHU pour Mme Pauline GIRE à l'infirmerie

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de stage avec le lycée Kyoto à Poitiers pour un élève de 1<sup>ère</sup> LCQ (Lavergne Aurélien) auprès des personnels « aides de laboratoire ».

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention de stage avec Educatel du 6 au 24 janvier 2020 pour un élève de BTS Diététique (Lassalle Benjamin) -stagiaire en cuisine (tuteur M Frodeau).

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Convention-type avec les lycées, les ligues de Handball et le comité de Handball de la Vienne relative à l'organisation du Tournoi Elite Jeunes de Handball qui aura lieu les 4 et 5 février 2020 au lycée du Bois d'Amour.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

- Versement au lycée de la part de l'association sportive du BDA de la somme de 1915.20 €, pour la participation au transport lors du Championnat de France de Hand à Brest (du 25 au 28/03/2019) (subventionnée par le service Régional UNSS).

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

## **II.E – Sorties d'inventaires**

**Mme Lamongie** présente un certain nombre de biens (cf liste) qui doivent être sortis de l'inventaire pour un montant de **96 717.81€**

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

### III - Vie éducative

#### III.A – Priorisation des projets 2020

Mme Thiollet présente les projets éducatifs jeunesse (PEJ). Elle indique que la région en subventionnera au maximum 4 à hauteur de 50%. Le lycée est en droit de rechercher d'autres financements (autres que « région ») pour les 50% restant à sa charge.

Un travail a été mené avec le référent jeunesse, M Papon, afin de regrouper les différentes actions menées par et pour les élèves au sein de grands projets ou événements collectifs en fonction de leur convergence d'objectifs.

**1 – La Semaine culturelle** est un moment partagé par l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement, elle est un point culminant de la plupart des projets artistiques et culturels menés dans le courant de l'année, dont le projet théâtre en espagnol, théâtre en anglais, théâtre ABIBAC, concours d'éloquence et projet SLAM.

Le montant du PEJ « Semaine culturelle » est de **8 761€**.

**2 – La fresque – rénovation du Kawate**, local de la MLD : ce projet a été proposé par les élus du CVL et de la MDL.

**Mme Thiollet** explique que la conception initiale du bâtiment génère un espace vide vitré inaccessible et par conséquent difficile à entretenir. Pour masquer cet espace, la fresque couvrirait un ensemble de 8 surfaces vitrées. Les élèves sont invités à faire des propositions de réalisation sur le thème de la citoyenneté et de l'engagement. Pour finaliser le projet, il sera fait appel à l'artiste Thomas Guilbert (Murmure Visuel). Le montant de la réalisation de ce projet est estimé à **4 800€**

**M Boutin** rappelle qu'au précédent CA, la FCPE avait fait part de sa volonté d'apporter une aide financière à l'établissement pour la mise en œuvre de projets conçus par les élèves sur le thème de l'engagement. Ces projets doivent avoir une vraie dimension collective qui suppose une restitution pour tous. Il apparaît que le projet de fresque répond aux critères définis par la FCPE. En effet, il y a un engagement des jeunes dans une perspective de restitution collective, autour des thèmes de l'engagement. Il souligne que les 8 panneaux pourraient correspondre aux 8 thèmes du parcours citoyen. Il indique également que ce projet pourrait être complété par exemple par la venue d'un conférencier ou autres projets complémentaires. Ce financement est réalisé au bénéfice de l'ensemble des élèves, contrairement à l'aide que la FCPE pourrait apporter pour le financement de voyages qui serait alors uniquement à destination des familles adhérentes.

**Mme Revolon** précise qu'il est envisagé de faire travailler, pour la réalisation de la fresque, 2 élèves par panneau, soient 16 élèves au total.

**M Piquion** précise que le FCPE peut financer des projets pour l'ensemble des élèves et non seulement pour les adhérents FCPE par l'intermédiaire de la MDL. Il rappelle que la vocation première d'une fédération de parents d'élèves n'est pas l'organisation de la bourse aux livres. La région a permis à l'association, de façon indirecte, par la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires, de retrouver sa vocation initiale, soit soutenir des projets de l'établissement porteurs de valeurs communes.

**Mme Thiollet** adresse ses remerciements appuyés à la FCPE au nom de l'ensemble des membres du CA.

**M Boutin** propose que soit rédigée une convention-cadre avec la MDL pour l'ensemble de ce projet.

### 3 – L'éducation à la santé :

**Mme Thiollet** précise qu'il existe plusieurs interventions en lien avec l'éducation à la santé : certaines sont gratuites, d'autres sont financées par l'ARS et l'association MILDECA.

Dans la cadre du CESC, deux actions de prévention et d'information sont organisées en direction de différents publics (2des et terminales). Il s'agit de la mise en place d'ateliers en partenariat avec l'association Ekinox (prévention des addictions et prévention routière) pour un montant total de **3 150€**.

### 4 – La journée d'accueil et d'intégration des élèves de seconde :

Cette journée organisée dans le cadre du CESC permet aux nouveaux élèves de secondes d'arriver dans le lycée dans de bonnes conditions d'intégration. Ils apprennent à se connaître lors d'activités de groupes à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement. Le coût du transport et des interventions est de **2 098€**.

**Mme Thiollet** explique que la demande de subvention à la région nécessite de « prioriser » ces différents projets. Elle interroge les membres du CA sur les critères qu'ils souhaitent retenir pour effectuer cette priorisation. Elle précise qu'au regard du volume financier, mais aussi de la nature du projet en lien direct avec l'esprit de l'établissement et son projet d'établissement, la Semaine culturelle lui semble être le 1<sup>er</sup> projet à présenter. De plus, il implique l'ensemble de la communauté éducative, élèves et personnels.

**M Piquion** demande si cette notion de priorisation sous-entend que tous les projets ne seront pas financés.

**Mme Thiollet** répond que l'enveloppe globale de financement des PEJ par la région n'est pas connue de l'établissement. Elle est définie en fonction de critères tels que le nombre d'élèves, la nature des enseignements (professionnels par exemple) et le public accueilli (plus ou moins favorisé).

Il s'agit d'un nouveau dispositif ; il est donc difficile d'évaluer son montant.

**Mme Penot** précise que cela ne conditionne cependant pas la réalisation des projets qui seront financés par ailleurs.

**M Boutin** propose que le projet de fresque au Kawaté fasse l'objet d'une demande de subvention à la région, ce qui permettrait à la FCPE de financer des projets complémentaires.

**Mme Thiollet** précise que l'enveloppe de la région n'est certainement pas extensible et qu'il est possible que le financement du seul projet «Semaine culturelle » tarisse l'enveloppe.

Il est donc proposé la priorisation suivante :

- 1 – Projet « semaine culturelle »
- 2 – Projet « éducation à la santé »
- 3 – Journée d'intégration
- 4 – Projet de fresque au Kawaté

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>23</b>

### **III.B – Organisation de la journée portes-ouvertes 2020**

**Mme Thiollet** indique qu'en conseil pédagogique, il a été proposé la date du samedi 28 mars de 9h00 à 13h00 pour cette action.

**M Grillet** précise qu'il y a 2 ans, la journée « portes ouvertes » se déroulait le mercredi de 15h00 à 19h00.

**Mme Canon** pense qu'il serait souhaitable que cette journées ait lieu le mercredi de la Semaine Culturelle ce qui permettrait de mettre en avant la spécificité du BDA.

**Mme Thiollet** arbitre en faveur du mercredi 8 avril de 15 à 19h00, sous réserve que la date précédente n'ait pas déjà fait l'objet d'une publication officielle sur laquelle il ne serait pas possible de revenir.

## **IV – Questions diverses**

Mme Thiollet précise que les questions diverses relatives à l'installation d'un four à micro-ondes dans la salle des professeurs et les désagréments liés à la nature du revêtement de l'allée menant aux bâtiments modulaires seront traitées en CHS.

### **1 – Les missions de Valentin Rouillon dans l'établissement :**

**Mme Thiollet** précise que le statut de Valentin Rouillon évolue fin décembre puisqu'il ne sera plus bénévole, mais jeune engagé en mission de service civique. Mme Revolon est tutrice des 2 services civiques de l'établissement.

Ce changement de statut engendre des modifications de fonctionnement, notamment dans l'organisation de ses missions ; il doit notamment être plus présent au Kawaté et ces différentes activités doivent être coordonnées par sa tutrice (ou par le référent jeunesse).

**Mme Manoir, Messieurs Lincio et Grillet** soulignent l'appétence particulière pour l'évènementiel de Valentin Rouillon et son investissement dans les projets en lien avec la communication. Il est important qu'il puisse développer dans le cadre de son service civique, des compétences en lien avec son projet professionnel. Ils s'interrogent donc sur les incidences d'un temps de présence important au Kawate.

**Mme Thiollet** précise qu'il n'est pas question de l'empêcher de développer ses compétences autour des projets qui lui tiennent à cœur : il pourra tout à fait mettre en œuvre l'ensemble de ces projets tout en situant son activité au Kawate. Sa présence dans ce lieu permettra de le faire vivre, notamment en y organisant entre autres des réunions.

**Mme Revolon** rappelle que les 2 missions de service civique portent sur un soutien à la MDL et que les compétences de Valentin peuvent tout à fait être développées dans ce cadre.

**M Boutin** précise qu'il faut être attentif au respect de l'engagement moral qui a été pris avec le jeune et qu'il appartient à la structure d'accueil d'accompagner le jeune. Il suggère qu'il puisse continuer ses activités en tant que bénévole.

**Mme Revolon** précise que le contrat est signé et qu'il n'est pas souhaitable de revenir sur cet engagement.

### **2 – Le pré sondage auprès des élèves de 1ères :**

**Mme Thiollet** explique qu'il s'agit de connaître approximativement l'enseignement de spécialité qui ne sera pas poursuivi en classe de terminale ; cette demande a pour objectif la prévision des heures d'enseignement nécessaires à la rentrée 2020. Ce pré sondage a un caractère indicatif. Si cela risque de démotiver les élèves sur certains enseignements de spécialité, un ordre de grandeur suffira.

**M Boutin** pense que ce choix n'a pas de caractère secret et que beaucoup d'élèves ont déjà réalisé leur choix. Cependant, il semble nécessaire que les élèves pour lesquels une hésitation perdure, soient accompagnés par leurs professeurs de spécialités.

**Mme Canon**, enseignante de spécialité, pense que la présence d'un examen en fin de 1ère devrait suffire à maintenir la motivation des élèves.

**M Lincio** précise qu'il n'existe pas de problème à communiquer au proviseur l'ordre de grandeur souhaité.

**M Jehin** interroge Mme Thiollet sur la possibilité de connaître les enseignants de spécialités en terminale car le choix des élèves peut dépendre des relations professeur/élève.

**Mme Thiollet** répond qu'il n'est pas possible de répondre à cette demande. Elle souligne le fait que la préparation de ces nouveaux enseignements a été particulièrement chronophage pour les professeurs concernés et qu'il est possible qu'ils ne souhaitent pas poursuivre en terminale.

**Mme Canon** s'interroge cependant à haute voix sur ce point, car il existe une véritable continuité entre les programmes de 1<sup>ère</sup> et de terminale dans ces enseignements.

**Mme Godard** demande combien de personnes sont présentes aux conseils de classe de 1<sup>ères</sup>.

**Mme Thiollet** indique que, dans l'absolu, la fourchette se situe entre 3 et 40 personnes. Mobiliser 40 professeurs reviendrait à ne pas assurer un nombre très important de cours, ce qui n'est pas souhaitable. Il a donc été décidé que les professeurs qui ont la majorité des élèves seraient présents. Elle précise qu'un groupe de travail est organisé le 9 décembre au rectorat entre chefs d'établissement et inspecteurs sur ce thème ; une réflexion doit en effet être menée sur le concept même de « conseil de classe » dont les modalités sont à revisiter au regard de la réforme.

**M Piquion** indique que Mme la Rectrice, lors d'une communication aux fédérations de parents d'élèves, a indiqué qu'un consensus existait sur le fait qu'il fallait faire évoluer les conseils de classes.

### **3 – Vétusté des photocopieurs :**

**Mme Lamongie** précise que le contrat de maintenance de 5 photocopieurs arrive à sa fin (durée de 5 ans). Une nouvelle consultation sera lancée en février afin de renouveler ce contrat pour mai 2020.

### **4 – La température dans les salles de classe :**

**Mesdames Thiollet et Lamongie** précisent que des devis sont en cours afin de déplacer les sondes dont le positionnement n'est pas optimal. Il sera possible d'en reparler en CHS.

**M Jehin** précise qu'il pleut parfois dans certaines salles.

**Mme Lamongie** répond que le problème est connu et que la recherche d'entreprises en capacité de faire les travaux est en cours. Il est cependant particulièrement difficile de trouver une entreprise qui dispose du matériel nécessaire pour effectuer les travaux en raison de difficultés d'accès au bâtiment.

2 motions sont déposées par les professeurs (en PJ du PV).

A la lecture de la 1<sup>ère</sup> motion, la FCPE a témoigné son soutien aux professeurs, en affirmant son attachement au respect de la liberté pédagogique et au fait que l'EPL doit être avant tout un lieu de développement du sens critique.

Les débats sont clos, la séance est levée à 20 h 50.

## 1<sup>ère</sup> motion

A l'adresse des parents des élèves de 1G6, HGGSP groupe 1 et 2 et 1ère Abibac

Madame Monsieur

Mercredi 20 novembre 2019, nous avons organisé une sortie au cinéma. Le lycée a pris en charge le prix des places de cinéma et du transport en bus pour aller au CGR de Fontaine le Comte voir le film « J'accuse » de R. Polanski. Cette sortie avait lieu dans le strict cadre du programme d'histoire, d'HGGSP et de français des classes de 1ère.

Nous avons appris dans un éditorial paru dans la Nouvelle République le vendredi suivant que des parents d'élèves légitimement indignés par les accusations de viols portées à l'encontre du réalisateur auraient *"demandé à leurs enfants de sécher la matinée ciné »* pour ne pas avoir *"à cautionner le travail du cinéaste en y envoyant les classes et en payant les entrées de cinéma à son profit (entre autres) "* insinuant par là que les familles payaient la séance. La polémique nous aurait alors contraint à *"déminer le terrain"* en ouvrant un débat avec nos élèves par lequel nous aurions justifié le choix de ce film en expliquant qu'il fallait *« ... dissocier le metteur en scène de son oeuvre »*. Enfin, nous aurions refusé de nous exprimer devant les journalistes. Pour conclure sur une note d'indulgence, nous passerons sur l'accusation à peine voilée d'indifférence à la manifestation organisée contre les violences faites aux femmes du samedi 23 novembre suivant.

La presse si souvent attaquée par nos temps incertains ne se grandit pas en multipliant les raccourcis et les procès d'intentions à la convenance de la rédactrice. D'abord, nous n'avons pas noté d'absences d'élèves motivées par cette polémique ce jour là. Les enseignants et personnels qui ont organisé et accompagné ce projet l'ont fait en vertu de leur liberté pédagogique, sans déroger aux principes d'indépendance du service public d'éducation avec pour seul souci l'éveil citoyen et culturel des élèves qui leur sont confiés. Ils n'ont pas fui le débat avec leurs élèves et si celui-ci a pu exister de façon constructive et sereine, il ne s'est pas imposé à eux. En refusant une demande d'interview vraisemblablement à charge comme le montre cet article, ils ont considéré qu'ils n'avaient pas à se justifier de choix pédagogiques réfléchis devant un quelconque tribunal de l'opinion.

Ce qui nous consterne et nous blesse dans cette affaire, c'est d'apprendre par hasard que certains parents auraient préféré s'adresser à la presse et au directeur du cinéma plutôt que s'en ouvrir aux professionnels de l'établissement. Car nous ne refusons jamais de discuter avec vous de nos choix pédagogiques ; le lycée ne refuse jamais non plus le dialogue avec vous. Nous avons coutume de parler de "couleur Bois d'Amour" pour décrire l'état d'esprit que nous essayons de construire au sein de cet établissement. Cette idée existe parce que les personnels savent qu'ils peuvent bénéficier de la confiance des parents d'élèves pleinement reconnus comme partenaires et acteurs de cette communauté éducative. Mais, il est aussi vrai que ce procédé humiliant émanant de quelques-uns ainsi que cette tendance à mêler nos choix pédagogiques aux polémiques médiatiques du moment peut faire que, dorénavant, nous hésiterons avant de proposer tout projet qui ne relève pas de la simple tenue du cours traditionnel.

Cordialement

Emilie Poncin  
Philippe Lincio  
Manuel Segura

## 2<sup>ème</sup> motion

Les sections syndicales SNFOLC, SUD-Education, et SNES-FSU du Lycée du bois d'Amour ont pris connaissance du projet Macron-Delevoye sur les retraites. Cela s'ajoute à une série d'attaques contre le service public qui ont progressivement dégradé nos métiers et le sens de nos missions auprès des élèves et des familles.

Ce système rompt avec les principes de solidarité de la retraite par répartition, aggrave toutes les inégalités, et laisse le montant des pensions incertain puisque la valeur du point dépendra de la conjoncture économique et des politiques d'austérité.

Elles demandent l'abandon de ce projet qui nécessitera de travailler plus longtemps et de subir une baisse des pensions qui accroîtra mécaniquement les inégalités sociales et de genre.

Elles appellent la grève et à une Assemblée Générale commune **le 5 décembre à 9h30 en salle des professeurs** pour aborder toutes ces questions et discuter de la reconduction de la grève et de toute autre modalité d'action.